



facturation eau copropriété

Par **philarmonie**, le **10/07/2023** à **14:30**

la saur facture au syndic la location d'un compteur d'eau général de copropriété mais facture également une location de compteurs inexistants pour chaque copropriétaire est ce légal

merci

Par **Visiteur**, le **10/07/2023** à **14:55**

Bonjour,

Il faut exiger l'installation de ces compteurs "inexistants"... Ils ont bien été commandés un jour ou un autre !

Par **Pierrepaulejean**, le **10/07/2023** à **21:36**

bonjour

il faut déjà vérifier l'existence d'un contrat entre le syndicat et ce prestataire

il faut aussi vérifier si ces compteurs ont été installés: le prestataire doit être en capacité de répondre sur la localisation de ces compteurs